

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 501

6 mars 2009

SOMMAIRE

Abroad Consulting S.A.	24040	Lapiazzetta SA.	24011
Access Participations S.A.	24022	Marsh Management Services Luxembourg S.A.	24004
Argolux GmbH	24048	Masay S.A.	24022
Ava Luxembourg	24031	MLOC European Real Estate S.à r.l.	24027
Central Investments S.à r.l.	24023	MV Kirsten Shipping S.A.	24005
CEREP III Investment D S.à r.l.	24002	Nareco J2 SA	24021
CQS Finance S.A.	24045	N&W Holdings S.à r.l.	24034
Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR	24026	Old Castle Invest S.A.	24008
Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR	24006	Omega Fund	24021
Delamare Luxembourg S. à r.l.	24023	Penkford S. à r.l.	24007
DH Z S.à r.l.	24019	Raudnu Plast S.A.	24004
Distri Pizza S.à r.l.	24038	Remal Holding S.A.	24004
DR Holdings S. à r.l.	24023	Rock Ridge RE 18	24026
ECP FII Finagestion S.à r.l.	24033	Rock Ridge RE 19	24028
E Oppenheimer & Son Property (Luxem- bourg) Limited	24003	Rock Ridge RE 21	24007
Finholding S.A.	24032	Rock Ridge RE 22	24007
Garage Simon du Nord S.A.	24034	Rock Ridge RE 24	24007
Gate Gourmet Holding S.C.A.	24011	Rock Ridge RE 32	24018
Global Payments Acquisition Corporation 2	24033	SeeReal Technologies S.A.	24012
Great German Offices B	24048	SeeReal Technologies S.A.	24028
GSCP VI Lux Holdings S.à r.l.	24014	Software Luxembourg (Holdco 1) S.à r.l.	24038
GS Lux Debt Holdings S.à r.l.	24014	Software Luxembourg (Holdco 2) S.à r.l.	24032
GSS III Bridge S.à r.l.	24006	Tibonite Investments S.A.	24003
GSS III Greenwich S.à r.l.	24005	Transatlantic Equity S.A.	24008
GSS III Liberty S.à r.l.	24031	Vauban S.A.	24006
GSS III Stone S.à r.l.	24006	Verdandi Management S.à r.l.	24043
Holding Erre S.A.	24005	Verso S.A.	24009
Immo-Envergure S.A.	24040	Voyages Koob S.A.	24002
International Education and Leisure Trust Holding S.A.	24033	Voyages Simon	24002
Iron Tower S.A.	24003	WhiteStones Services S.à r.l.	24009
		Wind 1 S.A.	24022

Voyages Koob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voyages KOOB S.A. tenue le 24 novembre 2008 à 14.00 heures à Ingeldorf

L'assemblée générale accepte la démission au 21.11.2008 de Monsieur Christian SIMON, né à Ettelbruck (L) le 21.09.1972, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 5, Route d'Arlon, de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011 Monsieur Roland SIMON, né à Dudelange (L) le 24.11.1962, demeurant à L-9353 Bettendorf, 35, Rue du Château.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009023691/832/19.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00039. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090024629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Voyages Simon, Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voyages SIMON S.A. tenue le 24 novembre 2008 à 15.00 heures à Ingeldorf

L'assemblée générale accepte la démission au 21.11.2008 de Monsieur Christian SIMON, né à Ettelbruck (L) le 21.09.1972, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 5, Route d'Arlon, de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010 Monsieur Roland SIMON, né à Dudelange (L) le 24.11.1962, demeurant à L-9353 Bettendorf, 35, Rue du Château.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009023692/832/19.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00041. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090024633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

CEREP III Investment D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.033.

Madame Adriana de Alcantara a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 28 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

CEREP III Investments D S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009023694/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01816. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 83.381.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires de la Société en date du 1^{er} juillet 2008:

La démission de Noël Leo McCormack en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet au 20 juin 2008.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023702/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09710. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Iron Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.402.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRON TOWER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023708/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07922. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.910.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIBONITE INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023940/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02621. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Raudnu Plast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.081.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société RAUDNU PLAST S.A. qui s'est tenue en date du 19 décembre 2008.

Il a été décidé de

nommer Monsieur Jérôme Raudin, directeur de sociétés, né le 4 mars 1972 à Le Chesnay (France), demeurant F - 77210 Avon, 61bis, rue des Yèbles, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009023717/322/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 26.129.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 2 février 2009

Résolution 1:

Le Conseil d'Administration nomme comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Michael CORMIER, demeurant au 1166 Avenue of the Americas, NY 10036-2774 New York, U.S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023719/4685/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Remal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 62.887.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} février 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Davide MURARI né le 14 juin 1967 à Vérone en Italie, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} février 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2011.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Stefano DE MEO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023707/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Holding Erre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 112.686.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro Capuzzo, précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING ERRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023706/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

GSS III Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.687.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009024067/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03569. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

MV Kirsten Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 136.946.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2009 que ladite Assemblée a pris, en autres, les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'Assemblée a pris note de la démission, avec effet au 22 décembre 2008, de Madame Beatrix ROBBERS, demeurant professionnellement à Lohhang 3 in 49733 Haren / Ems, Germany, en sa qualité d'administrateur.

2. L'Assemblée a pris note de la démission, avec effet au 22 décembre 2008, de Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur.

3. L'Assemblée a fixé le nombre d'administrateur à un seul administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MV KIRSTEN SHIPPING S.A.

Signature

Le conseil d'Administration

Référence de publication: 2009023711/1066/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

GSS III Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.696.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009024064/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03576. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 139.632.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009024065/206/14.

(090024763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

GSS III Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.686.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009024062/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03575. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Vauban S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.945.

Suivant les résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 29 mai 2008, le siège social de la Société doit être changé de "8-10, eue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg" en "2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Vauban S.A.

Signature

Référence de publication: 2009024131/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Penkford S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.158.

Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 447 du 1^{er} mars 2006. Les statuts ont été modifiés par le notaire pré-nommé, en date du 26 janvier 2006, acte publié au Mémorial C n° 1066 du 1^{er} juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PENKFORD S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024144/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04019. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Rock Ridge RE 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.654.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11/02/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009024135/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03538. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Rock Ridge RE 22, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.653.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11/02/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009024137/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03537. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Rock Ridge RE 24, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.582.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11/02/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009024139/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03535. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Transatlantic Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 19.557.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2008:

- Monsieur Romain KETTEL, demeurant professionnellement, 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg est reconduit dans son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

- Monsieur André PIPPIG, demeurant professionnellement, 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

- Madame Paule KETTEL-STRENG, demeurant professionnellement, 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

- La société Interaudit S.à r.l., demeurant, 119, avenue de la Faïencerie, à L-1511 Luxembourg, est reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour TRANSATLANTIC EQUITY S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009024266/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Old Castle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.622.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement
et par le conseil d'administration en date du 21 janvier 2009*

1) Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Jean FELL.

2) Fin du mandat d'administrateur de:

- Mme Christine SCHWEITZER.

- M. Cornelius Martin BECHTEL.

3) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

- M. Pietro LONGO, pré-nommé.

Luxembourg 05/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OLD CASTLE INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024077/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

WhiteStones Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.586.

—
Extract of the resolutions taken by the board of managers by circular vote

The company EFFIGI S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 107.313, represented by Mrs Antonella Graziano, permanent representative, be appointed as Chairman of the Board of Managers with effect on December 23rd, 2008.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance par voie circulaire

La société EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 107.313, représentée par Madame Antonella Graziano, représentant permanent, est nommée Président du Conseil de Gérance avec effet au 23 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Whitestones Services S. à r. l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Manager

Référence de publication: 2009024290/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Verso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 143.620.

L'an deux mille huit,

Le trente décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert,

agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société anonyme "Verso S.A.", ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,

en vertu d'une résolution de l'administrateur unique adoptée le 23 décembre 2008, suivant procès-verbal dont une copie certifiée conforme, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société "Verso S.A." fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.620, au capital social intégralement libéré de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'article cinq des statuts stipule que:

"Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de six millions d'euros (EUR 6.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à six millions trente-et-un mille euros (EUR 6.031.000,00), le cas échéant par l'émission de six mille (6.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En consé-

quence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans."

II.- L'administrateur unique, en sa résolution du 23 décembre 2008, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,00), pour porter le capital de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à trois millions trente-et-un mille euros (EUR 3.031.000,00), par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en nature, consistant en un complexe immobilier avec toutes ses appartenances et dépendances plus amplement détaillé dans le procès-verbal annexé et dans le rapport ci-après mentionné, de sorte que la valeur de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir la société à responsabilité limitée "ABACAB S.à r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, et daté du 23 décembre 2008; les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

IV.- A la suite de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions trente-et-un mille euros (EUR 3.031.000,00), divisé en trois mille trente-et-une (3.031) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,00), pour le porter de son montant actuel de trois millions trente-et-un mille euros (EUR 3.031.000,00) à six millions trente-et-un mille euros (EUR 6.031.000,00), le cas échéant par l'émission de trois mille (3.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans".

Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à dix huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Moris, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/451. Reçu quinze mille euros à 0,5%: 15.000.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009025078/227/81.

(090026915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Gate Gourmet Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.446.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l., gérant de la société, a transféré son siège social au

- 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009023700/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Lapiazzetta SA., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 113.382.

L'an deux mille neuf.

Le treize janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAPIAZZETTA S.A., avec siège social à L-4243 Esch/Alzette, 170, rue Jean-Pierre Michels,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 113.382,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 704 du 06 avril 2006,

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Francesco LO CANE, gérant de société, demeurant à L-3327 Crauthem, 8, Z.I. HM Brouch.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Mariya GADZHALOVA, avocat, demeurant à L-3327 Crauthem, 8, Z.I. HM Brouch.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Vito PLANTONE, cuisinier, demeurant à F-54720 Lexy, 16, rue de la Vairine.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) ACTIONS, d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de L-4243 Esch/Alzette, 170, rue Jean-Pierre Michels à L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

Modification afférente de l'article 3 des statuts.

2. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4243 Esch/Alzette, 170, rue Jean-Pierre Michels à L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

Suite à cette décision le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Pétange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaires aux comptes, à savoir:

BUREAU MODUGNO S. à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro 35.889.

Est nommé commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

Monsieur Angelo DANIELE, pizzaiolo, né à Aarborg, le 11 juin 1974, demeurant à F-54650 Saulnes, 3, rue Florio Casola. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lo Cane, Gadzhalova, Piantone, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2009. Relation: EAC/2009/476 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009023685/219/58.

(090025055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112913) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 2, 2008, published in the Mémorial number 109 of January 17, 2009.

The meeting is presided over by Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christiane KIEWEL, office manager, residing in Wittlich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Merete KROLL, lawyer, residing in London.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the twenty-five thousand seven hundred and ninety (25,790) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 6B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach as from January 1, 2009 onwards.

2.- Amendment of the first paragraph of article two of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 2. 1st paragraph. "The registered office is established in Munsbach (Grand-Duchy of Luxembourg)".

French version

"Le siège de la société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

24013

First resolution:

The meeting with effect on January 1, 2009, resolves to transfer the registered office of the Company from L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri to L-5365 Munsbach 6B, Parc d'Activité Syrdall.

Second resolution

The meeting, resolves to amend the first paragraph of article two of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 2. 1st paragraph.** "The registered office is established in Munsbach (Grand-Duchy of Luxembourg)".

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeeReal Technologies S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la "Société")), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 109 du 17 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane KIEWEL, office manager, demeurant à Wittlich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Merete KROLL, juriste, demeurant à Londres.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 25.790 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la Société au 6B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2.- Modification du premier paragraphe de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 2. 1st paragraph. "The registered office is established in Munsbach (Grand-Duchy of Luxembourg)".

Version française

"Le siège de la société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée, avec effet au 1^{er} janvier 2009 décide de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} paragraphe.** Le siège de la société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: A. RUKAVINA, C. KIEWEL, M. KROLL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3894. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023662/242/97.

(090024677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**GS Lux Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GSCP VI Lux Holdings S.à r.l.)**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.021.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of January.

Before Maitre Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C., here represented by Me Florie GOUNON, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Me Florie GOUNON, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Me Florie GOUNON, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Me Florie GOUNON, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the partners of GS Lux Debt Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131 021, incorporated by deed of the undersigned notary dated July 13, 2007, published in the Mémorial C, number 2146 of September 29, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated December 4, 2008, not yet published in the Mémorial C.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to convert the corporate capital currency of the Company from Euro to US Dollar.

2. Decision to cancel the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) parts denominated in Euro issued by the Company on July 13, 2007 and to issue in replacement one million six hundred forty-four thousand one hundred and sixty (1,644,160) new parts denominated in US Dollar issued by the Company.

3. Decision to allocate the new parts issued by the Company further to item 2 above.

4. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred and fifty-eight US Dollars and forty cents (USD 3,558.40) so as to raise it from its present amount of sixteen thousand four hundred and forty-one US Dollars and sixty cents (USD 16,441.60) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000) by the creation and the issue of three hundred fifty-five thousand eight hundred and forty (355,840) new shares of a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

5. Subscription by GS Capital Partners VI Fund, L.P. for one hundred sixty-six thousand one hundred and seventy-seven (166,177) new parts and payment by contribution in cash for an amount of one thousand six hundred and sixty-one US Dollars and seventy-seven cents (USD 1,661.77).

6. Subscription by GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P. for one hundred thirty-eight thousand and sixty-six (138,066) new parts and payment by contribution in cash for an amount of one thousand three hundred and eighty US Dollars and sixty-six cents (USD 1,380.66).

7. Subscription by GS Capital Partners VI Parallel, L.P. for forty-five thousand five hundred and forty-eight (45,548) new parts and payment by contribution in cash for an amount of four hundred and fifty-five US Dollars and forty-eight cents (USD 455.48).

8. Subscription by GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG for six thousand and forty-nine (6,049) new parts and payment by contribution in cash for an amount of sixty US Dollars and forty-nine cents (USD 60.49).

9. Decision to amend articles 6 and 13 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the modifications mentioned in the above items.

After this had been set forth, the partners of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners decide to convert the corporate capital currency of the Company from Euro to US Dollar at the official applicable rate of EUR 1 / USD 1.31533 of January 16, 2009.

Second resolution

The partners decide to cancel the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) parts denominated in Euro issued by the Company on July 13, 2007 and to issue in replacement one million six hundred forty-four thousand one hundred and sixty (1,644,160) new parts denominated in US Dollar by the Company.

Third resolution

The partners decide to allocate the new parts issued by the Company further to item 2 above, as follows:

GS Capital Partners VI Fund, L.P.	767,823 parts
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	637,934 parts
GS Capital Partners VI Parallel, L.P.	210,452 parts
GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG	27,951 parts
TOTAL: one million six hundred and forty-four thousand one hundred and sixty	1,644,160 parts

Fourth resolution

The partners decide to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred and fifty-eight US Dollars and forty cents (USD 3,558.40) so as to raise it from its present amount of sixteen thousand four hundred and forty-one US Dollars and sixty cents (USD 16,441.60) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000) by the creation and the issue of three hundred fifty-five thousand eight hundred and forty (355,840) new shares of a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Payment

- GS Capital Partners VI Fund, L.P., will subscribe for one hundred sixty-six thousand one hundred and seventy-seven (166,177) new parts having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each. These parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one thousand six hundred and sixty-one US Dollars and seventy-seven cents (USD 1,661.77) is now available to GS Lux Debt Holdings S.à r.l., evidence thereof having been given to the notary.

- GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., will subscribe for one hundred thirty-eight thousand and sixty-six (138,066) new parts having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each. These parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one thousand three hundred and eighty US Dollars and sixty-six cents (USD 1,380.66) is now available to GS Lux Debt Holdings S.à r.l., evidence thereof having been given to the notary.

- GS Capital Partners VI Parallel, L.P., will subscribe for forty-five thousand five hundred and forty-eight (45,548) new parts having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each. These parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of four hundred and fifty-five US Dollars and forty-eight cents (USD 455.48) is now available to GS Lux Debt Holdings S.à r.l., evidence thereof having been given to the notary.

- GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, will subscribe for six thousand and forty-nine (6,049) new parts having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each. These parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of sixty US Dollars and forty-nine cents (USD 60.49) is now available to GS Lux Debt Holdings S.à r.l., evidence thereof having been given to the notary.

Fifth resolution

The partners decide to amend articles 6 and 13 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the company is fixed at 20,000.- USD (twenty thousand US Dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of 0.01 USD (one cent US Dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up."

" **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.-USD), the company is bound by the joint signature of at least two managers."

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1,750.-€.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un 'limited partnership,' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4298631, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Advisors, L.L.C., ici représenté par Me Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un 'limitedpartnership', constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des 'Exempted Limited Partnerships' des Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C., ici représenté par Me Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, une 'Kommanditgesellschaft,' constituée et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son 'managing limited partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représentée par Me Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un 'limited partnership', formé et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Advisors VI, L.L.C, ici représenté par Me Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de GS Lux Debt Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131 021, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juillet 2007, publié

au Mémorial C, numéro 2146 du 29 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant,, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision de changer la devise du capital social de la Société de Euro en Dollar Américain.
2. Décision d'annuler les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales dénommées en Euro émises par la Société le 13 juillet 2007 et d'émettre en remplacement un million six cent quarante-quatre mille cent soixante (1.644.160) nouvelles parts sociales dénommées en Dollar Américain émises par la Société.
3. Décision d'allouer les nouvelles parts sociales émises par la Société suite au point 2 ci-dessus.
4. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent cinquante-huit Dollars Américains et quarante cents (USD 3.558,40) pour le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent quarante et un Dollars Américains et soixante cents (USD 16.441,60) à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) par la création et l'émission de trois cent cinquante-cinq mille huit cent quarante (355.840) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.
5. Souscription par GS Capital Partners VI Fund, L.P. de cent soixante-six mille cent soixante-dix-sept (166.177) nouvelles parts sociales et libération de ces parts sociales par apport en numéraire de mille six cent soixante et un Dollars Américains et soixante-dix-sept cents (USD 1.661,77).
6. Souscription par GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P. de cent trente-huit mille soixante-six (138.066) nouvelles parts sociales et libération de ces parts sociales par apport en numéraire de mille trois cent quatre-vingts Dollars Américains et soixante-six cents (USD 1.380,66).
7. Souscription par GS Capital Partners VI Parallel, L.P. de quarante-cinq mille cinq cent quarante-huit (45.548) nouvelles parts sociales et libération de ces parts sociales par apport en numéraire de quatre cent cinquante-cinq Dollars Américains et quarante-huit cents (USD 455,48).
8. Souscription par GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG de six mille quarante-neuf (6.049) nouvelles parts sociales et libération de ces parts sociales par apport en numéraire de soixante Dollars Américains et quarante-neuf cents (USD 60,49).
9. Décision de modifier les articles 6 et 13 des statuts de la Société afin de refléter ces modifications mentionnées aux points ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

Les associés décident de changer la devise du capital social de la Société de Euro en Dollar Américain au taux de change officielle applicable de EUR 1 / USD 1.31533 au 16 janvier 2009.

Deuxième résolution

Les associés décident d'annuler les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales dénommées en Euro émises par la Société le 13 juillet 2007 et d'émettre en remplacement un million six cent quarante-quatre mille cent soixante (1.644.160) nouvelles parts sociales dénommées en Dollar Américain émises par la Société.

Troisième résolution

Les associés décident d'allouer les nouvelles parts émises par la Société suite au point 2 ci-dessus, comme suit:

GS Capital Partners VI Fund, L.P.	767,823 parts sociales
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	637,934 parts sociales
GS Capital Partners VI Parallel, L.P.	210,452 parts sociales
GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG	<u>27,951 parts sociales</u>
TOTAL: un million six cent quarante-quatre mille cent soixante	1,644,160 parts sociales

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent cinquante-huit Dollars Américains et quarante cents (USD 3.558,40) pour le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent quarante et un Dollars Américains et soixante cents (USD 16.441,60) à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) par la création et l'émission de trois cent cinquante-cinq mille huit cent quarante (355.840) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et Libération

- GS Capital Partners VI Fund, L.P. a déclaré souscrire cent soixante-six mille cent soixante-dix-sept (166.177) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune. Ces parts sociales ont été entièrement

libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de mille six cent soixante et un Dollars Américains et soixante-dix-sept cents (USD 1.661,77) est désormais à la disposition de GS Lux Debt Holdings S.à r.l., tel qu'il a été justifié au notaire.

- GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P. a déclaré souscrire cent trente-huit mille soixante-six (138.066) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune. Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de mille trois cent quatre-vingts Dollars Américains et soixante-six cents (USD 1.380,66) est désormais à la disposition de GS Lux Debt Holdings S.à r.l., tel qu'il a été justifié au notaire.

- GS Capital Partners VI Parallel, L.P. a déclaré souscrire quarante-cinq mille cinq cent quarante-huit (45.548) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune. Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent cinquante-cinq Dollars Américains et quarante-huit cents (USD 455,48) est désormais à la disposition de GS Lux Debt Holdings S.à r.l., tel qu'il a été justifié au notaire.

- GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG a déclaré souscrire six mille quarante-neuf (6.049) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune. Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de soixante Dollars Américains et quarante-neuf cents (USD 60,49) est désormais à la disposition de GS Lux Debt Holdings S.à r.l., tel qu'il a été justifié au notaire.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier les articles 6 et 13 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 20.000.- USD (vingt mille Dollars Américains) divisé en 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées."

" **Art. 13.** La Société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Dollars Américains (10.000 USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Dollars Américains (10.000 USD), la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de présentes, s'élève à approximativement 1.750.- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Gounon, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 JAN. 2009. Relation: LAC / 2009 / 3081. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009023666/212/248.

(090024837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Rock Ridge RE 32, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.010.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11/02/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009024073/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03548. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

DH Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.638.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared DHC Luxembourg IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of Trade and Companies under number B 121.012, represented by Me Toinon Hoss, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 January 2009, being the sole shareholder and holding all the eight thousand and four (8,004) shares in issue in DH Z S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 15 November 2006 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 747 of 30 April 2007. The articles of association of the Company were last amended on 27th December 2006 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1960 of 12th September 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty seven thousand six hundred twenty-five Euro (€167,625) to three hundred sixty seven thousand seven hundred twenty five Euro (€367,725) by the issue of six thousand seven hundred and five (6,705) new shares for a subscription price of twenty-five Euro (€25) per share upon the conversion of six thousand seven hundred and five (6,705) convertible loan notes issued by the Company at a conversion ratio of one to one; subscription to the shares so issued, and consequential amendment of the first sentence of article 5;

After the above has been approved, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue new shares as set forth below.

The sole shareholder of the Company resolves to convert six thousand seven hundred and five (6,705) convertible notes issued by the Company of a nominal value of twenty-five Euro (€25) each into a like number of shares for a total subscription and issue price of one hundred sixty seven thousand six hundred twenty-five Euro (€167,625) and resolves to issue six thousand seven hundred and five (6,705) additional shares.

The sole shareholder of the Company acknowledged and approved the valuation of the convertible notes being the total aggregate nominal value thereof of one hundred sixty seven thousand six hundred twenty-five Euro (€167,625) being equal to the subscription price of the shares so issued.

The sole shareholder of the Company acknowledged and approved that the conversion of the convertible notes constitutes full payment of the subscription price.

As a result the sole shareholder of the Company resolves to increase the issued share capital by one hundred sixty seven thousand six hundred twenty-five Euro (€167,625) to three hundred sixty seven thousand seven hundred twenty five Euro (€367,725) by the issue of the shares as aforesaid.

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder of the Company resolves to amend the first sentence of article 5 to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred sixty seven thousand seven hundred twenty five Euro (€367,725) divided into fourteen thousand seven hundred and nine (14,709) Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each".

All items on the agenda have thus been resolved on.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 2,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu DHC Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.012, représentée par Me Toinon Hoss, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 15 janvier 2009, étant l'associé unique détenant la totalité des huit mille quatre (8.004) parts sociales en émission dans DH Z S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2006 suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 747 du 30 avril 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2006 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 1960 du 12 septembre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient la totalité des parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros (€167.625) à trois cent soixante-sept mille sept cent vingt-cinq euros (€367.725) par l'émission de six mille sept cent cinq (6.705) nouvelles parts sociales pour un prix de souscription de vingt-cinq euros (€25) par part sociale suite à la conversion de six mille sept cent cinq (6.705) obligations convertibles émises par la Société à un taux de conversion de un pour un; souscription aux nouvelles parts sociales ainsi émises; et modification subséquente de la première phrase de l'article 5;

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

Résolution Unique

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des nouvelles parts sociales tel que décrit ci-dessous.

L'associé unique de la Société décide de convertir six mille sept cent cinq (6.705) obligations convertibles émises par la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) en un nombre équivalent de parts sociales pour un prix total de souscription et d'émission de cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros (€167.625) et décide d'émettre six mille sept cent cinq (6.705) parts sociales additionnelles.

L'associé unique de la Société a reconnu et approuvé l'évaluation des obligations convertibles représentant la valeur nominale totale de ces obligations de cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros (€167.625), étant égal au prix de souscription des parts sociales ainsi émises.

L'associé unique de la Société a reconnu et approuvé que la conversion des obligations convertibles constitue le paiement intégral du prix de souscription.

En conséquence l'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros (€167.625) à trois cent soixante-sept mille sept cent vingt-cinq euros (€367.725) par l'émission de parts sociales tel que décrit ci-avant.

Preuve de la conversion et par conséquent du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

L'associé unique de la Société décide de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-sept mille sept cent vingt-cinq euro (€367.725) représenté par quatorze mille sept cent neuf (14.709) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (€25,-) chacune."

Une décision a donc été prise sur chacun des points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui seront payés par la Société suite au présent acte sont estimés à EUR 2.800.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2275. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023660/242/116.

(090025188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Omega Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 48.101.

Faisant suite à une résolution circulaire du conseil d'administration en date du 19 Novembre 2008, est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2009:

Susanne Van Dootingh

92, Avenue Reine Astrid

1310 La Hulpe

Belgique

En remplacement de:

Marc P. Brown

2, International Place

02110 New-York

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2009.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2009023721/1229/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03136. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Nareco J2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 81.723.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 5 février 2009

La démission de Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 22 décembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NARECO J2 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023949/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02916. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Masay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.119.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet Immédiat, Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1973 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Francesco MOLARO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASAY S.A.

Francesco Molaro

Référence de publication: 2009023941/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Wind 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.907.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 janvier 2009*

Les démissions de Messieurs DE BERNARDI Alexis et MARASCO Giovanni de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, né le 3.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, et Monsieur PICCININI Mauro, commercialista, né le 17.11.1940 à Pradalunga (Italie), domicilié au 17, via Don Minelli, I-Pradalunga, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

WIND 1 S.A.

Daniele MARIANI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024081/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Access Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.176.

Extrait de la résolution circulaire prise en date du 29 décembre 2008

Les administrateurs de Access Participations SA prennent acte du décès de Monsieur Thierry Magon de la Villehuchet, né le 23 avril 1943 à Paris France avec résidence professionnelle au 509 Madison Avenue, 22nd Floor, 10022 New-York, Etats-Unis d'Amérique, en date du 23 décembre 2008 tel que mentionné dans le certificat de décès émis par les autorités américaine en date du 26 décembre et décident de le remplacer avec effet au 29 décembre 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire par Monsieur Yannick Deschamps, né le 12 juin 1972 à Nancy France avec résidence professionnelle au 8-10 avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.
 Pour Access Management Luxembourg
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2009023712/2948/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

DR Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 19.465.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires de la Société en date du 1^{er} juillet 2008:

La démission de Noël Leo McCormack en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet au 20 juin 2008.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023703/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Central Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.304.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires de la Société en date du 1^{er} juillet 2008:

La démission de Noël Leo McCormack en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet au 20 juin 2008.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023704/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 2.829.580.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.857.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared Armitage Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number RCS B 120.010, (the "Sole Shareholder"), represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, being the Sole Shareholder

of and holding all one hundred and thirteen million one hundred and seventy-eight thousand five hundred and fifty (113,178,550) shares in issue in Delamare Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated on 20 September 2006 by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2132 of 15 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 20 February 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1086 of 2 May 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda. (B). The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from two billion eight hundred twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred and fifty Great Britain Pounds (GBP 2,829,463,750) to two billion eight hundred twenty-nine million five hundred and eighty thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 2,829,580,600) by the issue of four thousand six hundred seventy-four (4,674) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company, issue of the new shares and consequential amendment of article 6 of the articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of two billion eight hundred twenty-nine million five hundred and eighty thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 2,829,580,600) represented by one hundred and thirteen million one hundred and eighty-three thousand two hundred and twenty-four (113,183,224) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from two billion eight hundred twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred and fifty Great Britain Pounds (GBP 2,829,463,750) to two billion eight hundred twenty-nine million five hundred and eighty thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 2,829,580,600) by the issue of four thousand six hundred seventy-four (4,674) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each.

The Sole Shareholder, pre-named, here represented as aforementioned, subscribed to, and fully paid by contribution in cash, the new shares as set out above.

Evidence of the payment of the subscription price of one hundred and sixteen thousand eight hundred and fifty Great Britain Pounds (GBP 116,850.-) was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of two billion eight hundred twenty-nine million five hundred and eighty thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 2,829,580,600) represented by one hundred and thirteen million one hundred and eighty-three thousand two hundred and twenty-four (113,183,224) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 3,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu Armitage Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.010 (l' "Associé Unique"), représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxem-

bourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, étant l'Associé Unique et détenant toutes les cent treize millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante (113.178.550) parts sociales émises dans Delamare Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée le 20 septembre 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2132 du 15 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 février 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 1086 du 2 mai 2008.

Le partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur le point unique de l'ordre du jour.

(B). Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de deux milliards huit cent vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 2.829.463.750) à deux milliards huit cent vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille six cent Livres Sterling (GBP 2,829,580,600) par l'émission de quatre mille six cent soixante-quatorze (4,674) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune; souscription des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement intégral par voie d'un apport en numéraire à la Société, émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de deux milliards huit cent vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille six cent Livres Sterling (GBP 2,829,580,600), représenté par cent treize millions cent quatre-vingt-trois mille deux cent vingt-quatre (113,183,224) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution Unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de deux milliards huit cent vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent cinquante Livres Sterlings (GBP 2.829.463.750) à deux milliards huit cent vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille six cent Livres Sterling (GBP 2,829,580,600) par l'émission de quatre mille six cent soixante-quatorze (4,674) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune.

L'Associé Unique, prénommé, représenté comme il est dit, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que décrit ci-avant par voie d'un apport en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription à raison de cent seize mille huit cent cinquante Livres Sterling (GBP 116.850,-) a été montrée au notaire soussigné.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que décrit ci-avant, il est décidé d'allouer le montant nominal total au capital social.

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de deux milliards huit cent vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille six cent Livres Sterling (GBP 2,829,580,600), représenté par cent treize millions cent quatre-vingt-trois mille deux cent vingt-quatre (113,183,224) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 3.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1714. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023661/242/121.

(090025185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Rock Ridge RE 18, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.246.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11/02/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009024075/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03546. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.632.

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A COMPARU

M. Frédéric Bock, gérant de la société Crédit Agricole Private Equity Luxembourg (l'Associé Gérant Commandité), demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Gérant Commandité de Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions ayant le statut de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la SICAR), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer le 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1708 en date du 11 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, le 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2125 en date du 2 septembre 2008;

En vertu du pouvoir qui lui a été conféré par les résolutions adoptées par l'Associé Gérant Commandité de la SICAR le 23 décembre 2008, une copie desquelles, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la SICAR s'élève actuellement à USD 25.000.100,- (Vingt-Cinq Millions Cent dollars américains), divisé en 250.000 (Deux Cent Cinquante Mille) Actions A d'une valeur initiale de USD 100,- (Cent dollars américains) chacune, libérées à hauteur de 5% (Cinq pour cent) au minimum de leur valeur nominale et de 1 (Une) Action C d'une valeur nominale de USD 100,- (Cent dollars américains) entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 7.1 des statuts de la SICAR, le capital autorisé de la SICAR est égal à USD 60.000.000,- (soixante millions de dollars américains) et qu'en vertu de l'article 7.5 des statuts de la SICAR, l'associé gérant commandité de la SICAR a été autorisé à procéder, à son entière discrétion, à des augmentations du capital social de la SICAR, sans qu'aucune priorité de souscription ne soit accordée aux actionnaires existants, dans les limites du capital autorisé.

III. Que l'associé gérant commandité de la SICAR, par résolutions du 23 décembre 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 7.5 des statuts de la SICAR, a décidé, sous réserve de la confirmation par CACEIS Bank Luxembourg, banque dépositaire de la SICAR, de la réception des fonds en vue des souscriptions, à l'augmentation du capital social de la SICAR d'un montant de USD 50.100,- (cinquante-mille cent dollars américains), avec effet au 23 décembre 2008, en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 25.000.100,- (vingt-cinq millions cents dollars américains) à USD 25.050.200,- (vingt-cinq millions cinquante mille deux cents dollars américains) par la création et l'émission de 501,- (cinq cent une) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de USD 100,- (cent) chacune (les Nouvelles Actions) entièrement souscrites et libérées partiellement à hauteur de 5% (cinq pour cent) minimum de leur valeur nominale, avec une prime d'émission totale d'un montant de USD 160,68- (cent soixante dollars américains et soixante huit cents), par un paiement en numéraire.

IV. Que toutes les Nouvelles Actions sont libérées à hauteur de 22,60% et ont été entièrement souscrites, avec la prime d'émission totale, par Crédit Agricole Private Equity, une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 100, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 711 196 par un paiement en numéraire de USD 11.483,28-(onze mille quatre cent quatre vingt trois dollars américains et vingt huit cents); et

Le montant de USD 11.483,28- (onze mille quatre cent quatre vingt trois dollars américains et vingt huit cents) est en conséquence à la libre disposition de la SICAR comme cela a été justifié devant le notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, l'article 7.4 des statuts de la SICAR est modifié en conséquence et a aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social, fixé à USD 25.050.200,- (Vingt-Cinq Millions Cinquante-Mille Deux Cents dollars américains), souscrit par le Gérant, par les Actionnaires A et l'Actionnaire B, et composé de deux cent cinquante mille (250.000,-) Actions A d'une valeur initiale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, libérées à hauteur de 5% au minimum de leur valeur nominale, de cinq cent une (501,-) Actions B d'une valeur initiale cent dollars américains (USD 100,-) chacune libérées à hauteur de 5% au minimum de leur valeur nominale, et d'une (1) Action C d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) entièrement libérée."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.BOCC, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2009. Relation: LAC/2008/1481. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009023670/206/70.

(090024760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

MLOC European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.583.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 janvier 2009

En date du 26 janvier 2009 l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de Monsieur Robert Barnes, gérant de classe A, avec effet au 16 juin 2008, de prolonger les mandats de

- Monsieur Steven Glassman, gérant de classe A

- Monsieur Thomas Quinn, gérant de classe A

- Monsieur Guy Harles, gérant de classe B

avec effet immédiat et à durée indéterminée,

de nommer

- Monsieur Mark Fenchelle, né le 14 janvier 1962 à Londres, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle King Edward Street 2, EC1A 1HQ, Londres, Royaume-Uni

en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

MLOC EUROPEAN REAL ESTATE S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2009023697/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Rock Ridge RE 19, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.245.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 11/02/2009. Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009024074/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03547. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.913.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112913) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on this day i.e. January 27, 2008, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided over by Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christiane KIEWEL, office manager, residing in Wittlich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Merete KROLL, lawyer, residing in London.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the twenty-five thousand seven hundred and ninety (25,790) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 24,900 to raise it from EUR 2,579,000 to EUR 2,603,900 by the issuance of 249 shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 625,100 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2.- Subscription of the 249 new shares by i2i Holding S.A., 35, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, paid-up in cash with EUR 650,000.- (six hundred and fifty thousand Euros) in total.

3. Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. 1st paragraph. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,603,900 (two million six hundred and three thousand nine hundred Euro) divided into 26.039 (twenty-six thousand thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

French version

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.603.900 (deux millions six cent trois mille neuf cents euros) représenté par 26.039 (vingt-six mille trente-neuf) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to increase the capital by an amount of TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 24,900.-) so as to raise it from its present amount of TWO MILLION FIVE HUNDRED AND SEVENTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 2,579,000.-) up to TWO MILLION SIX HUNDRED AND THREE THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 2,603,900.-) by the issuance of TWO HUNDRED AND FORTY-NINE (249) new shares having a par

value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.), and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total issue premium of SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (EUR 625,100.-).

Second resolution

The meeting, after having stated that the other shareholders waived to their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the TWO HUNDRED AND FORTY-NINE (249) new shares the Company i2i Holding S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Subscription and Payment

With the agreement of all the shareholders, the TWO HUNDRED AND FORTY-NINE (249) new shares are subscribed by i2i Holding S.A. predesignated.

Thereupon Mr Alain Rukavina, prenamed,

acting in the name and on behalf of i2i Holding S.A., by virtue of one of the aforesaid proxies,

declares to subscribe to the TWO HUNDRED AND FORTY-NINE (249) newly issued shares, and to pay in the shares by payment in cash of an amount of TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 24,900.-) together with a total issue premium of SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (EUR 625,100.-), so that from now on the company has at its free and entire disposal the total amount of SIX HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 650,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the by-laws is amend and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,603,900,-(two million six hundred and three thousand nine hundred Euro) divided into 26,039 (twenty-six thousand thirty-nine) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,400.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeeReal Technologies S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour c'est-à-dire le 27 janvier 2009, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane KIEWEL, office manager, demeurant à Wittlich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Merete KROLL, juriste, demeurant à Londres.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 25.790 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée

et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 24.900,- pour le porter de EUR 2.579.000.- à EUR 2.603.900.- par l'émission de 249 actions nouvelles de EUR 100.- chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 625.100.- ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription des 249 actions nouvelles par i2i Holding S.A., 35, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et libération par apport en espèces de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euros).

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. 1st paragraphe. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,603,900 (two million six hundred and three thousand nine hundred Euro) divided into 26.039 (twenty-six thousand thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Version française

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.603.900 (deux millions six cent trois mille neuf cents euros) représenté par 26.039 (vingt-six mille trente-neuf) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 24.900,-), pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 2.579.000,-) à DEUX MILLIONS SIX CENT TROIS MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 2.603.900,-) par l'émission de DEUX CENT QUARANTE-NEUF (249) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à émettre avec une prime d'émission totale de SIX CENT VINGT-CINQ MILLE CENT EUROS (EUR 625.100,-).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des DEUX CENT QUARANTE-NEUF (249) actions nouvelles la société i2i Holding S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard du Prince Henri.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les DEUX CENT QUARANTE-NEUF (249) actions nouvelles sont souscrites par la société i2i Holding S.A., prédésignée.

Ensuite Monsieur Alain Rukavina, prénommé,

agissant au nom et pour compte de la société i2i Holding S.A., prédésignée,

en vertu d'une des procurations prémentionnées,

a déclaré souscrire l'intégralité des DEUX CENT QUARANTE-NEUF (249) actions nouvellement émises, et libérer cette souscription par versement en espèces d'un montant de VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 24.900,-) ensemble avec une prime d'émission totale de SIX CENT VINGT-CINQ MILLE CENT EUROS (EUR 625.100,-), de sorte que le montant total de SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 650.000,-) se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** "Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.603.900 (deux millions six cent trois mille neuf cents euros) représenté par 26.039 (vingt-six mille trente-neuf) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.400,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. RUKAVINA, C. KIEWEL, M. KROLL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3895. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME -délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023663/242/158.

(090025178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

GSS III Liberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.695.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009024066/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03578. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Ava Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 54.778.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2008.

Résolution.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs:

- Mme Maria de Bie, 530-532, Bredabaan B-2930 Brasschaat (Belgique);
- la société Mieric N.V., 530-532, Bredabaan B-2930 Brasschaat (Belgique);
- la société AVA International N.V., 15 Brederodestraat B-2000 Anvers (Belgique);

pour une durée de six ans.

Le mandat d'administrateur délégué de Mme Maria De Bie est également renouvelé pour une durée de six ans.

Le commissaire est la société PKF Weber & Bontemps, nommé pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire expireront lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2014.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009023724/592/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Finholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 57.519.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, membre de la direction, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur
- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur
- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaires aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG SA., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024262/550/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 900.495,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 129.183.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 janvier 2009 que Mme Rosa VILLALOBOS a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2008 et que M. Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1^{er} décembre 2008.

A compter du 1^{er} décembre 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Robert HENSKE, gérant A,
- Georgia LEE, gérant A,
- Luca GALLINELLI, gérant B,
- Harald CHARBON, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2008.

Pour Software Luxembourg (Holdco 2) S.à r.l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009024296/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

ECP FII Finagestion S.à. r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.656.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 décembre 2008 que Mme Rosa VILLA-LOBOS a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 novembre 2008 et que M. Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1^{er} décembre 2008.

A compter du 1^{er} décembre 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Thomas R. GIBIAN, gérant A,
- Carolyn CAMPBELL, gérant A,
- Harald CHARBON, gérant B.
- Luca GALLINELLI, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour ECP FII Finagestion Sarl

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009024311/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Global Payments Acquisition Corporation 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.629.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53624 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009024084/211/12.

(090025071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

International Education and Leisure Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 63.694.

En date du 29 décembre 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter les démissions avec effet immédiat de:

* Victoria Management Services S.A., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

* Thibault Management Services S.A., adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

* Maitland Trust (Luxembourg) S.A., adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

en tant qu'Administrateur de la Société et

- d'accepter les nominations avec effet immédiat de:

* Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

* John Kleynhans, né le 10 octobre 1969 à Oberholzer en Afrique du Sud et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

* Keimpe Reitsma, né le 12 juin 1956 à Leiden en Pays-Bas et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023705/631/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Garage Simon du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.360.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Garage Simon du Nord S.A. tenue le 24 novembre 2008 à 11.00 heures à Tarchamps

L'assemblée générale accepte la démission au 21.11.2008 de Monsieur Bernard SIMON, né à Diekirch (L) le 11.11.1941, demeurant à L -9227 Diekirch, 39, Esplanade, de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014 Monsieur Roland SIMON, né à Dudelange (L) le 24.11.1962, demeurant à L-9353 Bettendorf, 35, Rue du Château.

L'assemblée renouvelle également jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014 les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs à savoir:

Monsieur Christian SIMON, administrateur et administrateur-délégué, né à Ettelbruck (L) le 21.09.1972, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 5, Route d'Arlon

Madame Constance SIMON, administrateur, née à Esch/Alzette (L) le 22.11.1966, demeurant à L-9147 Erpeldange, 7, Beim Dreieck

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009023693/832/25.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090024636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

N&W Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.645.850,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.097.

In the year two thousand nine, the twenty-seventh day of January.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of N&W Holdings S.à r.l. (the Meeting), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.097 (the Company). The Company has been incorporated on July 25, 2008 pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2231 of September 12, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on November 13, 2008, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, under number 2901 of December 4, 2008.

There appeared:

Vending Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.183 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Aldric Grosjean, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 186,633,350 in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 to EUR 186,645,850, by way of the issue of 186,633,350 new shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item 1 above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Maitland Luxembourg S.A. and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection with item 1 above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 186,633,350 (one hundred and eighty-six million six hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 186,645,850 (one hundred and eighty-six million six hundred and forty-five thousand eight hundred and fifty euro) by way of the issue of 186,633,350 (one hundred and eighty-six million six hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty) new shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to 186,633,350 (one hundred and eighty-six million six hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty) new shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of EUR 186,633,350 (one hundred and eighty-six million six hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty euro) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Claim).

The valuation of the Claim to the Company is evidenced by, *inter alia*, a balance sheet of the Company dated as of the date hereof which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least EUR 186,633,350 (one hundred and eighty-six million six hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty).

The value of the Claim has been certified to the undersigned notary by a certificate dated as of the date hereof issued by the management of the Company in respect of the Claim which states in essence that:

1. the Sole Shareholder holds the Claim against the Company;

2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet is at least EUR 186,633,350 and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

3. the Claim is certain and due for payment without deduction (*certaines, liquide et exigible*) and transferable.

The contribution in kind of the Claim to the Company, in an amount of EUR 186,633,350 (one hundred and eighty-six million six hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty) is to be allocated to the share capital account of the Company.

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at one hundred eighty-six million six hundred forty-five thousand eight hundred fifty euro (EUR 186,645,850), represented by one hundred eighty-six million six hundred forty-five thousand eight hundred fifty (186,645,850) shares in registered form, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Maitland Luxembourg S.A. and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de N&W Holdings S.à r.l. (l'Assemblée), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.097 (la Société). La Société a été constituée le 25 juillet 2008 suivant un acte de Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° - 2231 du 12 septembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 13 novembre 2008, suivant un acte de Me Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° - 2901 du 4 décembre 2008.

A comparu:

Vending Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.183 (l'Associé Unique),

ici représentée par Aldric Grosjean, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 186.633.350 afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 186.645.850 par l'émission de 186.633.350 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Maitland Luxembourg S.A. ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités en rapport avec le point 1. ci-dessus (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 186.633.350 (cent quatre-vingt-six millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 186.645.850 (cent quatre-vingt-six millions six cent quarante-cinq mille trois cent cinquante euros) par l'émission de 186.633.350 (cent quatre-vingt-six millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 186.633.350 (cent quatre-vingt-six millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante) nouvelles parts sociales, ayant une valeur de EUR 1 (un euro) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature se composant de l'intégralité d'une créance d'un montant de EUR 186.633.350 (cent quatre-vingt-six millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'évaluation de la Créance envers la Société est documentée, entre autres, par un bilan de la Société daté à la date des présentes qui indique que la valeur de la Créance apportée à la Société est d'au moins EUR 186.633.350 (cent quatre-vingt-six millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante euros).

La valeur de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté à la date des présentes, émis par la gérance de la Société en ce qui concerne la Créance dont il ressort essentiellement que:

1. l'Associé Unique détient la Créance envers la Société;
2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société d'après le bilan annexé est d'au moins EUR 186.633.350 et depuis la date du bilan, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et
3. la Créance est certaine, liquide et exigible et cessible.

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant de EUR 186.633.350 (cent quatre-vingt-six millions six cent trente-trois mille trois cent cinquante euros) sera affecté au compte capital social de la Société.

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-six millions six cent quarante-cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 186.645.850), représenté par cent quatre-vingt-six millions six cent quarante-cinq mille huit cent cinquante (186.645.850) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de Maitland Luxembourg S.A. ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.- (sept mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. GROSJEAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3899. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023664/242/191.

(090025158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 121.008,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.184.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 janvier 2009 que Mme Rosa VILLALOBOS a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2008 et que M. Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1^{er} décembre 2008.

A compter du 1^{er} décembre 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Robert HENSKE, gérant A,
- Georgia LEE, gérant A,
- Luca GALLINELLI, gérant B,
- Harald CHARBON, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour Software Luxembourg (Holdco 1) S.a r.l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009024323/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Distri Pizza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.684.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Francesco CALABRESE, pizzaiolo, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 7 rue Artur Useldinger.
2. Monsieur Cemal KORKMAZ, restaurateur, demeurant à L-4213 Esch-sur-Alzette, 12 rue de Liège.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "DISTRI PIZZA S. à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT QUATRE (124) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Francesco CALABRESE, préqualifié,	50 parts
2.- Monsieur Cemal KORKMAZ, préqualifié,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Francesco CALABRESE, prédit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Cemal KORKMAZ, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4170 Esch-sur-Alzette, 14 Boulevard Kennedy.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Calabrese; Korkmaz, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2009. Relation: EAC/2008/453. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009025046/203/82.

(090026649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Abroad Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 92.617.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 février 2006

1. Est révoquée de ses fonctions de Commissaire aux Comptes la Fiduciaire Becker + Cahen & Associés.

2. Est nommée la société Abroad Fiduciaire Sàrl, ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins, inscrite au registre de commerce de Luxembourg N° B 107.654 en qualité de Commissaire aux Comptes, son mandat sera clos lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31/12/2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009029014/6951/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03072A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Immo-Envergure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.333.

—
L'an deux mille neuf, le dix février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMO-ENVERGURE S.A.", ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1066 du 20 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108333.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAVANAC, administrateur de sociétés, demeurant à L-2320 Luxembourg, 104, Boulevard de la Pétrusse.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Isabelle SCHAEFFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il appert de la présentation des titres au porteur que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-CINQ EUROS (EUR 35.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 35.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Refonte complète des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Suite au changement de l'actionariat de la société, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IMMO-ENVERGURE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 35.000.-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-CINQ EUROS (EUR 35.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé "associé unique".

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé "administrateur unique".

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G.Chavanac, J.Schmit, I.Schaefer, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2009 Relation: EAC/2009/1499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009025072/272/127.

(090026300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Verdandi Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.250,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.803.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Rhenus Yugen Sekinin Jigyo Kumiai", a limited liability partnership established and existing in Japan, having its registered office at 1-8, Uchisaiwaicho 2-chome, J-100-8501 Chiyoda-ku, Tokyo, registered with the Companies' Register Tokyo under number: Japon 0199-05-011469, duly represented by Mr Bob CALMES, LL.M., having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 January 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Verdandi Management S. à r.l., a société à responsabilité limitée, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 130803, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 September 2007, number 2106 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidators' remuneration.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decided to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decided to appoint as liquidator Mr Edward P. Gilbert, with professional address at 2-1-8, Uchisaiwaicho, J-100-8501 Chiyoda-ku, Japan (the "Liquidator").

Third resolution

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his power he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The sole shareholder resolved to approve the Liquidators' remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document

The document having been read to the appearing person known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Rhenus Yugen Sekinin Jigyo Kumiai", un limited liability partnership, constituée et existant au Japon, ayant son siège social à 1-8, Uchisaiwaicho 2-chome, J-100-8501 Chiyuda-ku, Tokyo, Japan, inscrit auprès du Registre des Sociétés de Tokyo sous le numéro: Japon 0199-05-011469, dûment représenté par Monsieur Bob CALMES, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Verdandi Management S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 130803, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 septembre 2007, numéro 2106 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination du liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

L'associé unique, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique a décidé de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer comme liquidateur Mr. Edward P. Gilbert, ayant son adresse professionnelle à 2-1-8, Uchisaiwaicho, J-100-8501 Chiyoda-ku (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'associé unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'associé unique a décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 janvier 2009. LAC/2009/3313. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024371/5770/110.

(090025453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.191.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CQS Finance S.A. (hereafter the "Company"), a public limited liability company, having its registered office at 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 2, 2006, published in the Mémorial C n°1105 of June 7, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on February 13, 2007, published in the Mémorial C n°979 of May 25, 2007.

The meeting is chaired by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease the Company's share capital to the extent of two million six hundred seventy-eight thousand five hundred and ninety United States Dollars (USD 2,678,590.-) to reduce it from its present amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) to three hundred twenty-one thousand four hundred and ten United States Dollars (USD 321,410.-) by cancellation of two hundred sixty-seven thousand five hundred and ninety (267,590) shares which are owned by the Company as own shares.

2. Amendment of paragraph 5.1. of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

" Art. 5.

5.1. Subscribed share capital

The share capital is set at three hundred twenty-one thousand four hundred and ten United States Dollars (USD 321,410.-) represented by thirty-two thousand one hundred forty-one (32,141) Ordinary Shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up."

3. Decrease of the Company's legal reserve account to ten per-cent (10%) of the Company's share capital.

4. Waiver by the Company to the status of a vehicle of securitization, such as regulated by the Luxembourg Law of March 22, 2004 relating to securitization, as amended thereafter.

5. Change of the corporate object of the Company.

6. Amendment of article 4 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

" Art. 4. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds or other financial instruments, which may be convertible."

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to decrease the Company's share capital to the extent of two million six hundred seventy-eight thousand five hundred and ninety United States Dollars (USD 2,678,590.-) to reduce it from its present amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) to three hundred twenty-one thousand four hundred and ten United States Dollars (USD 321,410.-) by cancellation of two hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty-nine (267,859) shares which are owned by the Company as own shares.

Second resolution

The meeting resolved to amend the paragraph 5.1. of article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

" Art. 5.

5.1. Subscribed share capital

The share capital is set at three hundred twenty-one thousand four hundred and ten United States Dollars (USD 321,410.-) represented by thirty-two thousand one hundred forty-one (32,141) Ordinary Shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up."

Third resolution

The meeting resolved to decrease the Company's legal reserve account through reallocation to the retained earnings by one hundred thirty-two thousand eight hundred fourteen United States Dollars and forty-five cent (USD 132,814.45) from its present amount of one hundred sixty-four thousand nine hundred fifty-four United States Dollars and forty-five cent (USD 164,954.45) to thirty-two thousand one hundred and forty United States Dollars (USD 32,140.-), corresponding to ten per-cent (10%) of the Company's share capital.

Fourth resolution

The meeting resolved that the Company shall renounce to the status of a vehicle of securitization, such as regulated by the Luxembourg Law of March 22, 2004 relating to securitization, as amended thereafter.

Fifth resolution

The meeting resolved to change the corporate purpose of the Company from that of a securitization company to that of a participation company.

Sixth resolution

Pursuant to the resolutions above, the meeting resolved to amend article 4 of the Company's articles of association to give it henceforth the wording indicated under point 6. of this general meeting's agenda.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CQS Finance S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme avec siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C n° 1105 du 7 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant un acte du notaire soussigné le 13 février 2007, publié au Mémorial C n° 979 du 25 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois millions Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent soixante dix-huit mille cinq cent quatre-vingt dix Dollars des Etats-Unis (USD 2.678.590,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000,-) à trois cent vingt et un mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis (USD 321.410,-) par annulation des actions détenues par la Société comme actions propres.

2. Modification de l'alinéa 5.1 de l'article 5 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1 Capital émis

Le capital social est fixé à trois cent vingt et un mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis (USD 321.410,-) représenté par trente et un mille cent quarante et une (32.141) Actions Ordinaires de dix Dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, intégralement libérées."

3. Réduction de la réserve légale de la Société jusqu'à dix pour cent (10%) de son capital social.

4. Renonciation par la Société à son statut de véhicule de titrisation, tel que réglementé par la Loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

5. Changement de l'objet social de la Société.

6. Modification de l'article 4 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

" Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles."

7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent soixante dix-huit mille cinq cent quatre-vingt dix Dollars des Etats-Unis (USD 2.678.590,-) afin de le réduire de son montant actuel de trois millions de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000,-) à trois cent vingt et un mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis (USD 321.410,-) par annulation de deux cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (267.590) actions détenues par la Société comme actions propres.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 5.1 de l'article 5 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1 Capital émis

Le capital social est fixé à trois cent vingt et un mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis (USD 321.410,-) représenté par trente-deux mille cent quarante et une (32.141) Actions Ordinaires de dix Dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, intégralement libérées."

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale de la Société par réallocation aux résultats reportés d'un montant de cent trente-deux mille huit cent quatorze Dollars des Etats-Unis et quarante-cinq cent (USD 132.814,45) afin de le ramener de son montant actuel de cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis et quarante-cinq cent (USD 164.954,45) à trente deux mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis (USD 32.410,-) correspondant à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la Société renonce à son statut de véhicule de titrisation, tel que réglementé par la Loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de celui d'une société de titrisation en celui d'une société de participations financières.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui conférer la teneur reprise au point 6. de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. FERRES, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/102. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024394/211/178.

(090025940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Argolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.880.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024248/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Great German Offices B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.142.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009024237/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04447. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.